



Dossier d'inscription Cantine scolaire Et temps périscolaires

Cette fiche d'inscription est **OBLIGATOIRE**. Elle doit être remplie avec soin et déposée à l'école pour le **12/09/2025**.

Les renseignements donnés nous sont précieux pour la gestion et l'émission des factures de cantine et de temps périscolaire, établies en fonction du quotient familial. Cette fiche nous sert également en cas de problèmes ou d'événements qui peuvent survenir dans le temps périscolaire.

Aucun enfant ne pourra être accueilli à la cantine scolaire et/ou à l'accueil périscolaire sans inscription préalable.

Enfant(s) à inscrire

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Inscription *	
				Cantine	Garderie

* Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Parents ou responsables légaux

Situation familiale : A entourer : Marié.e, célibataire.e, pacsé.e, divorcé.e, séparé.e, veuf.ve

Le cas échéant, indiquer si le parent détient l'autorité parentale.
(Joindre extrait de jugement)

Parent 1 OUI

NON

Parent 2 OUI

NON

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

ADRESSE :

ADRESSE :

Tél domicile :

Tél domicile :

Tél prof :

Tél prof :

Portable :

Portable :

Mail :

Mail :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Compagnie d'assurance.....Numéro de police.....
Individuelle accident.....

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DE VOTRE ENFANT

Les élèves fréquentant la cantine scolaire et/ou l'accueil périscolaire et les temps d'activités méridiens peuvent être photographiés dans le cadre de certaines activités pour une diffusion dans le bulletin municipal ou articles de presse. Votre attention est particulièrement attirée sur « le droit à l'image » de l'enfant mineur.e qui nécessite votre accord pour toute diffusion.

J'AUTORISE

JE N'AUTORISE PAS

A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT SELON VOTRE SITUATION

Si allocataire CAF, numéro allocataire :

Ce numéro nous permet d'accéder à votre dossier personnel. Selon la convention établie avec la CAF, nous nous sommes engagés à respecter la confidentialité des données.

Cependant vous pouvez ne pas nous autoriser à y accéder, auquel cas nous appliquerons le tarif de la tranche supérieure à 1 500 €.

Si non autorisation d'accès à votre dossier cocher ici

Si allocataire MSA, quotient familial que vous devez demander personnellement auprès de votre caisse : (fournir l'attestation).

Si non allocataire CAF ou MSA, détermination du quotient familial (document à demander à la mairie)

SANS CES INDICATIONS LE TARIF APPLIQUE SERA CELUI DE LA TRANCHE SUPERIEURE

MERCI DE FOURNIR UNIQUEMENT LES PIECES NECESSAIRES AU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

PAIEMENT

Les factures correspondant au service rendu vous seront adressées par le Service de Gestion Comptable de Lannion.

A qui doivent être adressées les factures ? Parent 1 Parent 2

Cochez le mode de règlement choisi :

Prélèvement automatique : Joindre un R.I.B (Sauf ceux ayant déjà opté pour ce mode de règlement)

Chèque bancaire : à adresser au Service de Gestion Comptable (2, Quai de Viarmes – 22300 LANNION) sous un délai de 15 jours, à l'ordre du Trésor Public

AUCUN REGLEMENT (chèque, espèces...) NE DOIT ETRE DEPOSE EN MAIRIE

CANTINE

INFORMATIONS TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026



IMPORTANT : Modification des tranches de quotient familial pour bénéficier du repas à 1€, le plafond passant de 600 € à 1 000 €

Tarif Repas pour les maternelles :

Quotient familial	Tarif repas
Tranche de QF de 0 à 1000€	1,00 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	3.10 €
Tranche de QF > 1501 €	3,25 €

Tarif Repas pour les primaires :

Quotient familial	Tarif repas
Tranche de QF de 0 à 1000€	1,00 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	3,25 €
Tranche de QF > 1501 €	3,45 €

Pour les enfants qui souffrent d'allergie alimentaire et qui doivent apporter leurs repas à la cantine, un forfait de 1,40 € sera appliqué.

Pour une meilleure organisation du service, merci d'indiquer les jours où l'enfant mangera régulièrement à la cantine :

Prénom	Classe	nb jours /semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (garde alternée, allergies,...):

ACCUEIL PERISCOLAIRE

INFORMATIONS TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Quotient familial	Tarif heure de garderie
Tranche de QF de 0 à 1000 €	1,05 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	1,20 €
Tranche de QF > 1501 €	1,35 €
Forfait au ¼ heure après l'heure de fermeture de garderie	5,10 €

La facturation est effectuée au ¼ h de présence.

L'accueil périscolaire est ouvert :

Le matin de 7h00 à 8h20

Le soir de 16h30 à 19h.

Pour une meilleure organisation du service, nous vous demandons de nous préciser les jours de présence régulière de votre enfant. Ces informations ne sont que prévisionnelles ; un enfant non inscrit sur ce planning sera toujours accueilli et inversement, un enfant prévu peut ne pas être présent.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (gym même, activités sportives...) :

AUTORISATIONS

Le ou les responsables légaux sont priés de venir chercher leur(s) enfant(s) ou bien de le faire prendre par une autre personne bénéficiant d'une autorisation écrite des parents. Il est impératif que les familles respectent les horaires définis, l'accueil périscolaire étant un service facultatif.

Pour autoriser une personne de votre choix à venir chercher votre enfant à 16h20 (heure de fin de classe, les 10 mn de battement sont prises en charge par la commune) ou sur le temps de l'accueil périscolaire (**fermeture à 19h**) veuillez indiquer son identité :

Personne 1 : M./Mme :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Personne 2 : M./Mme :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Personne 3 : M./Mme :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE

Sortie à 16h20 :

Notre choix (cochez la case choisie) :

J'autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'école de Plouaret à 16h20

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'école de Plouaret à 16h20

Sortie sur le temps garderie :

J'autorise mon enfant à quitter seul la garderie de l'école de Plouaret

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul la garderie de Plouaret

En cas de changement de décision, je m'engage à en informer, par écrit, le personnel communal périscolaire.

L'inscription de votre enfant est un contrat que vous passez avec la commune. En le signant, vous vous engagez à le respecter.

L'utilisation du service de cantine et de la garderie est assujettie à l'acceptation du règlement ci-joint.

Date

Signature(s) Parent(s)